



Accusée de refus de priorité à droite puis-je contester?

Par **catydy**, le **15/10/2010** à **17:14**

Bonjour, j'ai reçu aujourd'hui un courrier de mon assurance me déclarant responsable à 100% d'un accident de voiture qui s'est produit samedi dernier.

voici la situation:

je roule sur une ligne droite (moi=A), j'arrive à une intersection et je vois une voiture sur ma droite (=B) elle a donc la priorité et je ralentis.

Une voiture arrive en face de moi (C) le véhicule B (qui voulait tourner à gauche) s'arrête et regarde la voiture C arriver je passe donc sans m'arrêter puisque le véhicule B n'avait pas le temps de s'engager avant la voiture C.

le véhicule B redémarre sans raison tout en regardant C arriver et donc sans me regarder une seconde et me percute sur l'arrière (portière et passage de roue arrière).

la conductrice du véhicule C est témoin et atteste que le véhicule B n'avait pas le temps de passer avant elle.

l'assurance me reproche un refus de priorité mais dans tout les cas si je m'étais arrêté le véhicule B aurait percuté le véhicule C.

le refus de priorité peut-il être contesté car le véhicule B s'était au départ arrêté, ensuite redémarre et me percute à l'arrière de plus le conducteur n'a pas pu remplir le constat sur place (on a été chez lui car il n'avait pas ses lunettes et ne pouvait pas lire le constat) et enfin lorsque j'ai demandé à mon assureur ce que selon lui j'aurai du faire il m'a répondu que je devais m'arrêter, laisser le véhicule B s'avancer devant moi jusqu'à la ligne au milieu de la route il se serait alors réarrêté pour laisser passer le véhicule C et aurait redémarré.

je sais que la France va mal mais si ça c'est la loi où va-t-on?

D'autant plus qu'il est inscrit dans le code de la route: "tout conducteur ne doit s'engager dans une intersection que si son véhicule ne risque pas d'y être immobilisé et d'empêcher le passage des véhicules circulant sur les autres voies"

Alors dois-je me résigner à admettre la toute puissance de la priorité à droite ou puis-je contester?

Par **chaber**, le **16/10/2010** à **07:23**

Bonjour,rrnrIl vous appartenait d'attendre que B, prioritaire de droite, ait terminé sa manoeuvre, sans vous soucier que B aurait pu percuter C.rrnrUn véhicule prioritaire qui s'arrête et redémarre ne vous dégage pas de responsabilité. Au contraire, vous auriez du faire preuve d'une plus grande prudence.